



Tours, le 5 août 2020

Covid 19 – Prévenir pour éviter un reconfinement

Afin de freiner la circulation du virus et de prévenir un reconfinement partiel ou total, dommageable pour la vie sociale et l'activité économique, la préfète d'Indre-et-Loire a décidé, en concertation avec le maire de Tours, de renforcer les mesures de prévention sanitaire en faisant usage de sa faculté à imposer le port du masque dans les lieux publics, lorsque les circonstances l'exigent.

En effet, depuis deux semaines, les indicateurs du département d'Indre-et-Loire témoignent d'une recrudescence des cas de coronavirus, en particulier sur le territoire de l'agglomération de Tours. Le taux de positivité aux tests de dépistage Covid-19 s'établit désormais à 2,1 %. L'augmentation est encore plus notable pour le taux d'incidence (nombre de cas confirmés pour 100 000 habitants) dont le seuil de vigilance est fixé à 10. Il s'établit désormais à 9,7 pour le département contre 2,8 la semaine précédente. La situation est particulièrement marquée sur le territoire de l'agglomération tourangelle qui concentre 60 % des cas positifs du département.

Pour freiner la circulation du virus, le port du masque sera rendu obligatoire pour les plus de 11 ans à partir du vendredi 7 août, pour une durée renouvelable d'un mois, dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de population sur le territoire de la ville de Tours :

- **de 8h30 à 20h00 dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires, du Vieux Tours** (délimité au Nord par la rue des Tanneurs, à l'Ouest par la rue Gaston Pailhou, au Sud par la rue des Halles, à l'Est par la rue Nationale, ces rues étant comprises dans le périmètre), **les zones à forte densité** (rue Michelet, rue de Bordeaux, avenue Grammont depuis la place Jean Jaurès jusque la place Michelet, ces places étant comprises dans le périmètre), **les marchés publics de plein air** ;
- **de 18h à 6h00 dans les zones caractérisées par une forte fréquentation nocturne** : les **bords de Loire** depuis le pont Napoléon jusqu'au pont de fil, le **Vieux Tours** tel que délimité précédemment, le **pont Wilson**, la **rue Colbert**, la **place Jean Jaurès**.

Cette mesure vient compléter l'obligation déjà en cours de porter le masque dans les espaces clos recevant du public. Elle fera l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Parallèlement, **la ville de Tours reprendra ses opérations de distribution de masques** afin que chacun puisse en disposer et ainsi respecter l'obligation du port du masque dans les lieux concernés. Enfin, les **campagnes de tests seront intensifiées et ouvertes à tous grâce au déploiement à venir de stands de dépistage sur l'espace public**.

Le déconfinement ne signifie pas que le virus a disparu et la lutte contre sa transmission demeure l'affaire de tous. Il est donc, **plus que jamais, nécessaire de prévenir par des gestes simples**, tels que le port du masque, afin d'inverser la tendance et de préserver le bien-vivre ensemble.

CONTACT PRESSE

Esther DAVID – 02 47 33 10 30
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

